

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE26

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 5 A

Après le mot :

« économique »,

substituer au mot :

« et »,

le signe et le mot :

« . Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de cohérence avec la composition des participants aux conférences régionales prévue à l'article 5 B.